
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

11 MAI 2022

PROJET DE DÉCRET¹

DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DU 17
MAI 2008 ENTRE LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE DANS LE DOMAINE DU CINÉMA, TEL
QUE MODIFIÉ LE 24 AVRIL 2019 PAR PROTOCOLE

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 367 (2021-2022) n°1 à n°2.

Article unique

L'accord du 17 mai 2008 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le domaine du cinéma, tel que modifié le 24 avril 2019 par Protocole, sortira son plein et entier effet.